

La Lettre de La Fédé

La Lettre de la fédé
GESQUIERE Stéphane
16 les linandes vertes
95000 CERGY



Téléphone : 01 30 75 01 64
e-mail : secretariat@fedegn.org
site web : www.fedegn.org

Juin/Juillet 2001

Numéro 31

EDITO

La saison Gnistique bat son plein. Les dates se précisent et le calendrier des jeux est de plus en plus étoffé. Les consultations du site web de la Fédé sur ce sujet démontrent chaque mois son utilité. N'hésitez pas à y annoncer vos jeux, même les plus petits et les jeux complets. Outre un organe d'information, le calendrier est un outil statistique de première importance.

Car le tout n'est pas que la FédéGN fournisse des services à destination des associations (assurance, fiches techniques, etc...) ; il est indispensable dans le cadre de la poursuite de notre développement, que chacun d'entre vous nous fournisse les informations qui nous permettront de renseigner au mieux journalistes et administrations, partenaires, etc.

Quoi qu'il en soit, ce mois-ci, une grande nouvelle est à annoncer. La naissance officielle du premier magazine traitant exclusivement de jeux de rôles en Grandeur Nature. Si vous ne l'avez pas encore, sachez que GN MAG sera en boutique fin juin au prix de 40 Francs. N'hésitez pas à le commander, à contacter l'équipe rédactionnelle, à faire vivre ce magazine qui est une preuve de plus de la maturité atteinte par notre activité (gnmag@fedegn.org).

Fédé GN NOUVELLES COORDONNEES

Désormais, l'adresse postale de la Fédé GN est :

Fédé GN - 16 les linandes Vertes - 95000 CERGY

La fédé a également sa propre ligne téléphonique : 01 30 75 01 64

BREVES

- PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDEGN: LE SAMEDI 9 JUIN A ANTONY A PARTIR DE 10H.
- Vous ou l'un de vos membres change d'adresse postale ou Internet. N'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions réactualiser notre base de données. Contactez pour cela le secrétaire : secretariat@fedegn.org ou Matthieu Schneider qui tient à jour notre base de donnée: base@fedegn.org.
- Dans le cadre de la réalisation du guide ACCES (bons plans), Karuna Yoganathan, notre responsable services, est à la recherche de toute entité intéressée pour avoir les gnistes comme clients et susceptible de faire une ristourne... N'hésitez pas à nous faire part de vos informations dans ce domaine (secretariat@fedegn.org ou services@fedegn.org).

Animations, fêtes et musées

- Le monde du jeu 2001 devrait avoir lieu vers la fin septembre. Nous vous donnerons plus de précisions dès que nous les aurons.
- 11 et 12 août à SAINT LIZIER (09) ; Fête Gallo-romaine : Contact 05 61 04 63 59
- 9 et 10 Juin : Fête médiévale de Provins. (Qui ne connaît pas). Pour sa 17ème année. Tél : 01 64 650 26 26. Internet : www.provins.net
- 24 juin 2001 : Fête médiévale de DOURDAN (91) : 01 60 81 14 14
- 6 au 15 juillet 2001 à EU (76) : L'Europe Viking 793-1066 : Avec un campement Viking historique (350 Participants) :Tél 02 35 15 30 72 / E-mail : www.multimania.com/ulfar.
- 23 et 14 juin, château de la Roche Guyon : « le siècle des lumières ». Fête XVIIIème siècle. Nombreuses animations (Montgolfière, escrime, astronomie, café philosophique), projection du film « Ridicule ». Tél : 01 34 79 74 42. E-mail : val-doise-web@val-doise-tourisme.fr.
- ECOUEN (95) : Le 24 juin, fête renaissance : 06 82 51 93 05
- 24 juin au 6 août : Prats de Mollo (66) « Une forteresse, des cavaliers, un moment fort ».Visite, spectacles et animations XVIIIème du Fort Lagarde. Tél : 04 68 39 70 83
- 21-22 juillet : Le camp de Boulogne : Rassemblement napoléonien le plus important d'Europe Continentale (800 participants de toute l'Europe continentale dont 400 Russes avec Bivouac, défilé, batailles et concerts de Musique d'époque : Contact : 03 21 10 88 10
- Vous avez entendu parler d'une fête historique, d'une animation, d'une expo pouvant intéresser des joueurs de GN, n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous l'annoncions.

Les associations membres 2001 de la Fédé GN (45) :

AGAM, Alliance, Antre du Dragon des Legendes, ARCAN, ARL, Armaguedon, Les Arpenteurs de Réalités, Association des Arts du Spectacle, AVATAR (Valence), AVATAR Belgique, Service Jeunesse Mairie de Fontenay sous Bois, Le Cercle des Compagnons d'Oniros, Claymore, Deender, De la Cave au Grenier, Les Deux Tours, Don Quichotte, Errost, Fantastic Art, Fédé Belge de Jeux de Simulation, Fey Eryndynn, G2R2 (Fédération Italienne), La Guilde D'Avallon, La Guilde de Bretagne, Les Gardiens des Rêves Oubliés, La Geste des Dragons Lune, Imperium Ludi, Incarna « la geste des interfacés », les Jeux du Manoir,La Mare aux Diables, Les Messagers d'Elendil, Mondes Parallèles, Nocturnes Forziennes, Nouvelles Contrées, La Porte des Mondes, RAJR, Rêves de Jeux, Rôle, Terra Ludis (ex-Rêves de Salamandre), Smocking et Cottes de Mailles, Sortilèges, Wargs, I D 20.

Associations en cours de réadhesion pour l'année 2001 (13) :
ARP, Avalon , Les Chemins de l'Enchanteur, Espace Ludique, Hyde Omel, Les Joyeux Chaotiks, Lutiniel, Ma Grand Mère est un Troll, Les Fils d'Ariane, PWC, Alkhémia., Anachrone, Les Pèlerins de Métamorphée.

Attention, l'année 2000 est terminée. Dorénavant, il faut penser à votre adhésion 2001.

Comment adhérer : Peuvent être membres de la Fédé GN les associations loi 1901 (ou fonctionnant selon les lois spécifiques Alsace Moselle) ayant organisé au moins un GN dans les 4 dernières années (GN étant entendu dans un sens très large). Le coût de cette adhésion est de 200 FF, plus un franc par joueur et par GN de l'année précédente. Si vous ne remplissez pas les conditions, vous pouvez nous soutenir en devenant membre associé (100 francs pour l'année en cours). Pour tout renseignement, contactez-nous.

FEDEGN.ORG : STATISTIQUES

1 832 visiteurs en Novembre ; 1 654 visiteurs en décembre ; 2 243 visiteurs en janvier ; 1735 visiteurs en Février ; 3500 visiteurs en mars ; 3386 en avril ; 3336 au 29 mai 2001.

SALON DU JEU DE LA PORTE DE VERSAILLES

Du 7 au 16 avril s'est tenu à Paris le Salon de la Maquette et des jeux de simulation. A l'initiative de l'association Rêve de Jeu (Jean Pierre BOILON), un stand a été tenu en collaboration avec la FFJDR, Les Etats Généraux et la Fédé GN. Cet espace marquait semble-t'il une volonté de la part des organisateurs du salon de relancer un secteur en perte de vitesse depuis la création du Monde du Jeu. L'importance de ce salon n'est pas à démontrer puisque ce sont 200000 visiteurs payants qui en ont franchi les portes. Même si tous ces visiteurs de s'arrêtent pas bien entendu sur notre espace, un nombre important a pu obtenir des renseignements sur notre activité, palliant ainsi à l'absence de la quasi totalité des éditeurs de jeux.

Riche en enseignements, ce salon nous a permis de démontrer que nous pouvions assurer une permanence à horaire fixe pendant plus d'une semaine, en apportant une information de qualité à un public finalement demandeur. Reste à préparer l'édition 2002. Il était aussi intéressant de constater que nous n'avons quasiment plus de réactions agressives au mot « jeux de rôles ». Sur un salon grand public, c'est un vrai changement par rapport à il y a quelques années... Même si on vient encore nous dire que nous avons mauvaise réputation, des personnes de tous styles viennent se renseigner, et même si elles ne se sentent pas toutes personnellement concernées, elles repartent très majoritairement avec une image sympathique de l'activité.

GN MAG

Bonne nouvelle, vous devriez avoir le n° 1 dans vos boutiques préférées avant la parution de la prochaine lettre de la fédé. J'ai eu le n° 0 entre les mains et, croyez moi, cela promet. Si vous n'avez pas de boutique ou n'avez pas envie de vous déplacer, sachez que la formule de l'abonnement est disponible. N'hésitez pas à demander par mail ou par courrier le formulaire au secrétariat de la fédé. D'autre part, l'équipe de GN MAG s'est déjà lancée dans le n° 2 alors, si vous avez envie de participer à l'aventure, n'hésitez pas à la contacter : gnmag@fedegn.org

Fédération du XIX éme

Les bals en crinoline sont actuellement en vogue. On note également l'émergence d'associations travaillant à l'organisation de jeux à thème basés sur le XIXème siècle. De nombreuses associations se sont spécialisées dans cette époque, que ce soit en organisant des GN, des bals ou des reconstitutions historiques militaires ; rénovent des véhicules de l'époque, pratiquent des activités artisanales, etc...

Certains ont ainsi eu pour idée de fédérer de façon transversale ces initiatives. L'idée d'une fédération du XIXème est ainsi née du constat que chacune de ces passion isolée pouvait permettre en s'associant d'aller plus loin encore. Le projet en est au stade de la réflexion mais si vous êtes intéressés, contactez :

Yvonne VART, Révérences, 11 rue de l'Oratoire 69300 CALUIRE : 04 78 29 27 49

Thierry FRIPPIAT, 3 rue de la solidarité 92120 MONTRouGE : 01 40 84 97 20

CA BOUGE EN Belgique...

Je m'appelle Marie Van den Berghe et je fais partie de l'organisation d'AVATAR - dont vous avez peut-être déjà entendu parler. Il s'agit d'un gigantesque grandeur nature, inspiré du Summerfest anglais et qui rassemblera près d'un millier de personnes, les 27, 28 et 29 juillet 2001 à Bertinchamps (Gembloux), à quelques dizaines de kilomètres de Bruxelles. Un marché médiéval (costumes, armes latex, etc...) est également organisé sur place.

Nos coordonnées : +32 (0) 479/97.31.31

www.larp.be et info@larp.be

JURIDIQUE : L'EDITION D'UNE PUBLICATION

Le secteur associatif édite de très nombreuses revues, dont la périodicité est souvent faible, mais touchant directement ou indirectement un très grand nombre de lecteurs. Il s'agit d'un moyen essentiel de communication pour les associations et leurs membres. Les encarts publicitaires peuvent en outre être une source de recettes pour ces associations.

La presse associative est très difficile à définir et regroupe des pratiques très différentes.

Nous nous attarderons ici sur les publications issues d'associations de jeux de rôles grandeur nature.

Formalités à accomplir.

Les écrits périodiques, c'est à dire rendus publics, paraissant à des intervalles plus ou moins éloignés, réguliers ou irréguliers, dont la succession est prévue comme indéfinie, doivent obligatoirement respecter, avant leur diffusion, certaines formalités prévues par la loi du 29 JUILLET 1881 sur la presse.

Déclaration de publication :

Avant la publication de tout journal ou écrit périodique, il sera fait, au parquet du procureur de la République, une déclaration contenant :

- Le titre du journal ou écrit périodique et son mode de publication ;
- Le nom (état civil) et la demande du directeur de la publication (ou du codirecteur s'il y a lieu) ; toute publication de presse devant avoir un directeur de la publication qui est, sauf disposition contraire, le représentant légal de l'association. Ce directeur peut toutefois être distinct du président de l'association.
- L'indication de l'imprimerie où il doit être imprimé.

Modèle de déclaration à remettre à Monsieur le Procureur de la République.

Je soussigné (nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, domicile, nationalité), jouissant de mes droits civils et politiques, déclare avoir l'intention de publier, comme Directeur de la Publication, un journal ayant pour titre (Indiquer le titre et le sous titre du journal) lequel paraîtra (indiquer la périodicité) et sera imprimé chez Monsieur (Nom et adresse de l'imprimeur).

Fait à, le...

Lorsque la publication est destinée à la jeunesse, l'association déclarée qui publie la brochure doit être pourvue d'un comité de direction d'au moins trois membres. Les noms, prénoms et qualité de chaque membre du comité figurent obligatoirement sur chaque exemplaire. Le comité comprend obligatoirement trois membres du conseil d'administration de l'association déclarée qui doivent être Français, jouir de leurs droits civils et ne pas avoir fait l'objet de condamnations graves.

Le directeur ou l'éditeur est tenu de déposer cinq exemplaires de chacun des numéros au ministère de la justice, direction de l'éducation surveillée, bureau de la protection judiciaire des mineurs, 13 place vendôme, 75001 Paris. Cette formalité est indépendante du dépôt légal.

Dépôts obligatoires :

Les publications mises à disposition d'un public sont soumises à la formalité du dépôt légal. Cette mise à disposition d'un public au sens de la loi du 20 juin 1992 s'entend à toute communication, diffusion ou représentation, quels qu'en soient le procédé et le public destinataire, dès lors que ce dernier excède le cercle familial. Elle concerne également toute mise en vente ou distribution à titre gratuit. Le périodique est déposé à l'état neuf et sans défaut. Il ne doit comporter aucune mention.

L'éditeur ou l'association qui en tient lieu doit faire parvenir au plus tard le jour de la mise en circulation :

- Un exemplaire complet à la régie du dépôt légal, soit au ministère de l'intérieur (Régie du dépôt légal, 1 place des Saussaies 75180 Paris Cedex 08) quand il s'agit d'une publication éditée à Paris, soit à la préfecture du département pour les publications éditées hors de Paris (2 exemplaires sont envoyés). Le dépôt du premier périodique est accompagné de la déclaration initiale de dépôt légal établie en triple exemplaire selon un modèle type tenu à la disposition des déposants en préfecture et à la Bibliothèque Nationale. Chaque n° est ensuite déposé sans déclaration.
- Quatre exemplaires à la Bibliothèque Nationale de France (service du dépôt légal section Périodiques, quai François Mauriac 75706 Paris Cedex 13. Le dépôt des 4 exemplaires du premier n° est accompagné d'une déclaration de dépôt en trois exemplaires (si le tirage est inférieur à 300 exemplaires, un seul exemplaire est déposé à la Bibliothèque Nationale).

Chaque dépôt est accompagné, en Franchise postale, d'une déclaration en trois exemplaires datés et signés, qui doit être insérée dans le corps même de l'envoi. (Ces envois sont effectués en Franchise postale dans la mesure où ils portent la mention « Service de la Régie du dépôt légal » et n'excèdent pas les dimensions et poids réglementaires admis par la poste.

- Deux exemplaires sont envoyés au Procureur de la République du lieu d'impression ou à la mairie dans les villes où il n'y a pas de tribunal de Grande Instance.
- 10 exemplaires (quotidiens), 6 (hebdomadaires), 4 (mensuels, semestriels etc...) sont envoyés aux services administratifs (pour Paris : Monsieur le Premier Ministre, service juridique de l'information, 69 rue de Varenne, 75007 PARIS). Dans les autres départements, l'envoi est effectué en préfecture, sous-préfecture ou mairie.

Les mentions obligatoires :

Tous les exemplaires d'une publication soumise à dépôt légal doivent revêtir certaines mentions :

- le nom et le domicile de l'imprimeur
- le mois et l'année de l'édition
- Les mots «dépôt légal » suivis de l'indication du n° d'ordre dans la série des travaux de l'imprimeur, ainsi que le mois et l'année du dépôt par celui-ci.
- Le n° de commission paritaire si l'éditeur en possède un

- Le n° international de publication en série (ISSN : International Standard Serial Number), n° à 8 chiffres attribué par le centre national d'enregistrement des publications. Ce n° est attribué après la réception du premier N° de dépôt légal. Dans l'attente de ce N° les exemplaires porteront « ISSN en cours ».
- Le nom du directeur de la publication.
- La forme la dénomination, le siège de l'association ainsi que le nom de son représentant légal.
- Le nom du responsable de la rédaction.

Les écrits qui n'observent pas une périodicité de parution mais sont vendus ou donnés au public, sont seulement tenus à la formalité du dépôt légal.

Directeur de la publication

Le directeur de la publication est en principe le président de l'association, mais le conseil d'administration peut mandater à cette fonction une autre personne physique. Celle-ci doit être de nationalité française, jouir de tous ses droits civiques et civils. Les mêmes obligations sont imposées au codirecteur de publication. Le directeur de la publication est civilement responsable des informations contenues dans le journal. C'est sur lui que repose l'obligation d'insérer les rectifications adressées par un dépositaire de l'autorité publique ainsi que les réponses dans le cadre du droit de réponse. En cas de poursuite pour des délits commis par voie de presse, le directeur de la publication répond de ces infractions.

Si votre revue a une périodicité inférieure au trimestriel, qu'elle s'adresse à un large public et que vous avez rempli toutes les formalités administratives, vous pouvez demander un n° de Commission paritaire des publications et agences de presses afin d'obtenir, entre autres, des réductions sur les envois postaux.

CPPAP
Service juridique et technique de l'information
35 rue St Dominique
75700 PARIS 07SP
Tél 01 42 75 80 00

AGREMENT JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE : COMMENT L'UTILISER

L'obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire par la Fédé GN a suscité certaines questions de la part des associations membres. Voici quelques réponses.

L'agrément peut être utilisé et mis en avant dans toutes vos démarches administratives (sites, demandes de subventions, demandes d'autorisations spéciales...). Certains ont déjà profité de ses effets positifs dans le cadre de recherches de sites...

Sous le logo de la Fédé GN que vous ne manquez pas de mettre sur tous vos documents officiels, vous pouvez ajouter "agrée jeunesse et éducation populaire". Vous pouvez même ajouter le N° d'agrément : 0004-JEP-2001.

Attention. Ce n'est pas votre association qui est agréée mais la Fédé. Vous bénéficiez donc de cet agrément de façon indirecte, en tant que membre.

RECTIFICATIF : SITE DE BARRY

Ronald Locatelli nous précise suite à la lettre de la Fédé30 qu'il n'est pas à l'origine du projet de reformation des « Amis de Barry ». Ce projet a été lancé par Armelle DULAC de RAJR et Jeannot de Barry. Les Deux tours soutiennent le projet par le biais de Ronald et en seront sans doute partie prenante.

RECHERCHE FIGURANTS

La fédération des associations étudiantes de Picardie recherche des animateurs pour une fête médiévale qui sera organisée dans la région d'Amiens le 24 novembre 2001. Ils recherchent des jongleurs, cracheurs de feu, combattants, bref, toute personne ou association susceptible de les aider dans ce projet.

Contact : yamaell@caramail.com
Téléphone 03 22 82 70 63
Adresse : fédération des associations étudiantes de Picardie
Campus Universitaire
80000 AMIENS

NOUVEAU MAGAZINE

La reconstitution historique n'est pas notre activité principale mais de nombreux sujets sont communs avec le GN. Ainsi, dans le premier n° de Vivre l'HISTOIRE, vous trouverez un article sur la fabrication des cottes de mailles, les assurances, la crinoline etc... Bref du tout bon en attendant GN MAG.